

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE ROUSSAYROLLES

N°24/ Novembre 2008

## Le mot du maire

### **Pour information.**

Comme vous avez pu le constater beaucoup de certificats d'urbanisme ou de permis de construire ont été refusés sur la commune de Roussayrolles. Nous envisageons donc de réaliser un plan d'occupation des sols afin de pallier à ce problème.

### **Le projet de maison de vie renaît de ses cendres.**

Notre projet étant de créer avant tout une construction la plus écologique et la plus autonome possible.

À cette occasion nous visiterons avec le conseil municipal et quelques membres intéressés une salle associative rendue autonome par le choix des matériaux de construction dans l'Aveyron à St Jean d'Alcapies (salle entièrement autonome en énergie).

### **Maintien à domicile**

Si des personnes âgées de Roussayrolles souhaitent aménager une partie de leur habitation pour permettre l'installation de jeunes couples dans leur maison pour pouvoir avoir une compagnie et une surveillance peuvent nous le faire savoir pour que nous puissions réfléchir avec eux de quelle manière il est possible d'agencer et de financer au mieux ces projets.

Jean David ROOCKX

### L'eau :

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, nous organisons une journée de nettoyage des bassins de la « Fontaine Mère de Dieu », des Châteaux d'eau de Mespoulet, Peyralade et du Relais. Elle se fera le mardi 18 novembre 2008.

De ce fait, prévoyez une réserve d'eau car des coupures d'eau seront prévues à cette occasion. Pour ceux qui le désirent, vous pourrez participer à cette journée.

Quand nous avons relevé les consommations d'eau, nous nous sommes aperçus des dysfonctionnements d'un grand nombre de compteurs. Par conséquent, le conseil municipal a décidé de remplacer les compteurs de la commune. Afin de faciliter les travaux, il vous est demandé de bien vouloir faire l'entretien aussi bien à l'intérieur qu'autour des compteurs

### Espaces verts et fleurissement :

Avant les nouvelles plantations de novembre (arbustes et plantes vivaces) n'hésitez pas à donner vos suggestions et idées pour le village et les hameaux de Mespoulet et de Peyralade. Un dynamisme s'instaure sur chaque lieu. Merci à ceux qui restaurent les murs, entretiennent les fleurs et vernissent les tables.

## Avancées des recherches de M.A.G.R.E.T.

Le groupe travaille toujours sur l'histoire des maisons, des familles et des surnoms, chacun apportant des informations et des anecdotes. Vous pouvez si cela vous intéresse nous demander ou nous donner des compléments.

L'exposition des photos au cours des journées du patrimoine a été très intéressante grâce à l'animation spontanée de nos aînés et la contribution de tous ceux qui ont prêtés les photos et aidé à l'installation.

Les propositions des noms de rues ainsi que celles concernant le blason sont affichés en Mairie. Donnez vos idées : nous les ajouterons à la liste, ce jour-là et à n'importe quel moment de l'année. Il est encore temps.

PROCHAINE RENCONTRE M.A.G.R.E.T. : FIN NOVEMBRE.

Thérèse PHILIPPOT

# - SICTOM DU PAYS CORDAIS -

## 1- "A vos plantations" : du compost gratuit toute l'année...

Le Syndicat Départemental TRIFYL met gratuitement à la disposition des particuliers du compost à la déchetterie des Cabannes et ce tout au long de l'année!

Le compost est une sorte de terreau, riche en matière organique et minérale, vous permettant d'améliorer la qualité de vos sols. Le compost peut être utilisé comme amendement organique (épanché en couche fine puis incorporé au sol par binage) ou comme support de culture (jamais pur, mais mélangé à de la terre ou du terreau). Le compost s'utilise pour le potager, le jardin d'ornement, les plantes vivaces, les haies, la pelouse, le rempotage...

les personnes intéressées doivent se munir de contenants (seaux, sacs de terreau, poubelle...) pour transporter le compost chaque foyer pourra récupérer jusqu'à 200 litres de compost

horaires de récupération du compost : du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Déchetterie 05.63.56.19.01

## 2- Une nouveauté À LA DÉCHETTERIE des Cabannes: la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Ce sont tous les appareils qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. La complexité des éléments qui les composent, la dangerosité ou la toxicité de certaines substances nécessitent un traitement adapté.

**4 grandes familles de DEEE sont aujourd'hui valorisées:**

- **la famille froid** : réfrigérateur, congélateur.

- **la famille hors froid** : lave-vaisselle, cuisinière, four, four à micro-ondes, plaques de cuisson, sèche-linge, machine à laver, radiateur électrique...

- **la famille en mélange** : se sont les appareils que nous utilisons dans nos loisirs (radio, baladeur, jouet d'enfant, caméscope, appareil photo, montre, chronomètre...), pour bricoler ou jardiner (perceuse, visseuse, scie électrique, coupe-haie, tondeuse électrique...), pour cuisiner (mixeur, robot ménager, appareil à raclette...), se faire propre et remplir les tâches ménagères (brosse à dents électrique, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur...), pour communiquer et travailler (unité centrale d'ordinateur, ordinateur portable, imprimante, photocopieuse, fax, téléphone...). La liste est longue !

- **la famille écrans** : écrans de télévision et écrans d'ordinateur qu'ils soient cathodiques ou plats.



### **Trois solutions pour se séparer gratuitement d'un DEEE :**

1- En faire don à une association : votre appareil électrique ou électronique fonctionne encore mais vous souhaitez vous en débarrasser.

2- Le rendre au magasin lors de l'achat d'un appareil neuf : votre ancien appareil peut être repris selon le principe du "1 pour 1". En effet, la réglementation impose aux distributeurs et vendeurs d'Equipements Electriques et Electroniques de reprendre l'ancien appareil en échange de l'achat d'un produit équivalent.

3- Le déposer en déchetterie : il sera stocké dans des conditions répondant aux normes de sécurité en vigueur en attendant d'être envoyé vers la filière de retraitement.

Rappel : en aucun cas, les DEEE ne doivent être jetés dans le tri sélectif.

### **3- Opération DASRI : tout trier pour protéger**

Pour des questions de sécurité, les déchets d'activités de soins à risque infectieux ou DASRI (aiguilles, lancettes...) produits par les patients en auto-médication doivent être collectés séparément. Ces déchets présentent un risque infectieux et toxicologique pour l'entourage proche, les agents en charge de la collecte et du tri des déchets, les usagers de la voie publique...

Depuis le 1er janvier 2008, le syndicat TRIFYL a mis en place un dispositif spécial Dasri : des boîtes de conditionnement sécurisées sont délivrées gratuitement aux particuliers en auto-traitement (ex : diabétiques) sur présentation d'une ordonnance médicale.

*Le cœur du dispositif, c'est vous !*

Après le traitement, veillez à déposer la partie piquante ou tranchante de l'instrument de soin usagé dans la boîte de conditionnement prévue à cet effet. Une fois pleine, votre boîte doit être remise au gardien de déchetterie des Cabannes pour être envoyée vers une filière de traitement thermique adaptée. Il vous remettra, en toute confidentialité, une nouvelle boîte en échange.



**Lieux d'accueil sur le territoire : Déchetterie des Cabannes, mairie de St Martin-Laguépie et mairie de Vaour.**

Rappel : il est interdit de déposer les DASRI dans les poubelles d'ordures ménagères, les caissettes ou bacs jaunes.

**Merci de veiller à la santé des personnes qui les manipulent...**